

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FFVOILE

➔ Un réseau de référents dans les régions à votre écoute.

➔ Des actions spécifiques autour de 3 thématiques principales

• **Identification et renforcement des offres**

- accompagner les clubs à la mise en place de packages adaptés aux demandes des entreprises

• **communication en faisant le lien avec la FFSE et son site internet dédié aux offres**

- renforcer la dynamique réseaux
- diffuser nos offres à travers le partenariat avec la FFSE sur l'outil dédié <https://www.atworkbyffse.fr>

• **formation de l'encadrement**

-aux attentes des entreprises et à la mise en œuvre des offres.

➔ Renforcer le partenariat avec la FFSE au niveau national et régional



Retrouvez toutes les infos sur la page entreprise de la FFVoile :



https://www.ffvoile.fr/ffu/web/services/voile_entreprise.asp

FFVoile voile.entreprise@ffvoile.fr • 01 40 60 37 00



www.ffse.fr • secretariat@ffse.fr • 01 56 64 02 10

VOILE + ENTREPRISE C'EST GAGNANT !



BANQUE POPULAIRE 
PARTENAIRE MAJEUR

ENGIE 
PARTENAIRES OFFICIELS

FFVoile

DÉVELOPPER LA PRATIQUE “SPORT ENTREPRISE” C’EST UNE FORMULE GAGNANTE

- ➔ **Pour le club :** “Voile + entreprise” c’est tisser des liens avec le tissu économique local, développer le nombre de pratiquants, diversifier les offres et valoriser vos structures, développer la pratique sportive locale,...
- ➔ **Pour le pratiquant :** “Voile + entreprise” c’est favoriser l’esprit d’équipe, sortir du carcan des objectifs et de la routine, impliquer la famille, développer des amitiés, des relations non professionnelles, promouvoir le sport-santé et le bien-être dans l’entreprise.



- ➔ **Pour l’entreprise :** “Voile + entreprise” c’est offrir aux collaborateurs une pratique sportive de nature, favorisant le bien être et la forme au travail, la lutte contre la sédentarité, le sport santé. C’est utiliser la voile comme outil RH que cela soit en team building ou en incentive mais aussi pour développer vos réseaux à travers les diverses rencontres organisées.

- ➔ **Pour la FFVoile :** “Voile + entreprise” c’est offrir de nouvelles possibilités de pratiques et de répondre aux demandes des clubs, des pratiquants et des entreprises pour avoir plus de voiles sur l’eau.

Des exemples de régates voile entreprise

- Le Challenge Kitesurf à Piriac
- Un classement Voile Entreprise sur le Tour du Finistère à La Voile
- Les Challenges Voile Entreprise en Méditerranée dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var
- La Régate des Entreprises au Havre
- La Coupe Nationale des Entreprises en Voile Légère à Saint-Quentin en Yvelines.

LE CLUB INTERVIENT À UN OU PLUSIEURS NIVEAUX



DÉCOUVERTE

- ➔ • Séminaire d’entreprise
- Incentive
- Journée CSE (ex. : CE)
- Sortie détente
- Team Building



INITIATION*

- ➔ • Offre de réductions pour les salariés
- Stage réservé par l’entreprise
- After work



PRATIQUE FIDÉLISÉE

- ➔ • Mise à disposition des bateaux
- Tarifs préférentiels sur Point Location
- Bourse aux équipiers (pratique réservée ou incluse dans la pratique club)
- Création ou adhésion à un club d’entreprises



ANIMATION SPORTIVE

- ➔ • Navigation organisée chaque semaine
- Régates du club et classement entreprises
- Challenge inter entreprises
- Section voile entreprise dans le club



RÉGATE

- ➔ • Classement voile entreprise sur les régates traditionnelles ou grands événements
- Sélectives Championnat de France Habitable
- Championnats de France Habitable Entreprise
- Jeux européens ou nationaux (selon les années)

Définition de “entreprise/salarié”

La définition d’entreprise comprend tous types de structures professionnelles : société, collectivités publiques, établissements, travailleurs indépendants, corporations (médecins, avocats, artisans...)

Le salarié ou le collaborateur et toute personne appartenant à ces structures : salariés, personnels des fonctions publiques d’état, territoriale, hospitalière, pénitentiaire, etc... ses ayant droits (conjoint, enfant(s)) et les retraités de la structure dans la mesure où ils bénéficient des œuvres sociales.

* Les aides des entreprises pour leurs salariés ne sont plus soumises à cotisations sociales.